

STAV' mag

www.stavelot.be



Périodique communal d'information
VILLE DE STAVELOT — JANVIER 2026



STAVELOT.



ÉDITO.



LE MOT DU BOURGMESTRE

**Chères Stavelotaines,
Chers Stavelotains,**

Alors que nous nous apprêtons à accueillir l'année 2026, il me semble essentiel de faire le point sur une année riche en projets et en réalisations.

Notre nouvelle équipe a travaillé avec détermination pour vous présenter un premier bilan. De nombreuses initiatives ont vu le jour, et nous vous invitons chaleureusement à les découvrir dans cette édition de notre bulletin communal.

L'année qui s'annonce riche en défis et en opportunités. Les chantiers de voiries, ainsi que d'autres projets ambitieux, seront au cœur de nos priorités. Nous sommes déterminés à améliorer notre cadre de vie et à préparer ensemble un avenir serein et prometteur pour Stavelot.

Malgré les incertitudes qui peuvent peser sur notre avenir, je vous encourage à aborder cette nouvelle année avec optimisme et enthousiasme. Ensemble, nous avons toujours su relever les difficultés.

"L'optimisme est la foi qui mène à la réalisation. Rien ne peut être fait sans espoir et confiance." — Helen Keller

En cette année nouvelle, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour 2026. Que cette année soit synonyme de bonheur, de santé et de prospérité pour chacun d'entre vous. Prenons soin les uns des autres et restons unis dans nos projets communs.

Ensemble, faisons de Stavelot une commune encore plus dynamique et accueillante.

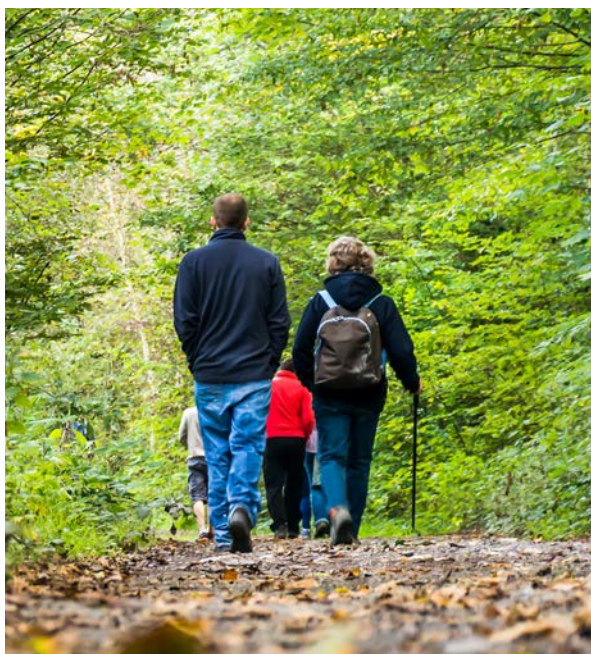
Avec mes salutations les plus chaleureuses,

Fabien LEGROS,
votre Bourgmestre

SOM MAIRE.

06 • VIE COMMUNALE

- FINANCES - Résultat Modification Budgétaire · 6
- Derrière chaque projet, il y a notre engagement · 9



10 • URBANISME

- Le permis d'urbanisme en région wallonne · 10
 - Abaissement du seuil de la surface commerciale nette à 200m² · 11
 - Ligne de conduite pour la création d'hébergements touristiques · 11
 - Détention de chevaux, manèges et cercles équestres · 12
 - Renouvellement de la C.C.A.T.M. · 13
-

14 • BIBLIOTHÈQUE & LUDOTHÈQUE

- Inauguration ludothèque · 14
 - Ressources numériques du réseau mabibli · 15
 - 50 nuances d'amour · 15
-

15 • MÉMOIRE & CITOYENNETÉ

16 • TRAVAUX ET MOBILITÉ

- AVIS IMPORTANT · 16
- LES TRAVAUX COMMUNAUX · 17
- ENTRE MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE · 18



19 · ENVIRONNEMENT

22 · PATRIMOINE

24 · BIEN-ÊTRE ANIMAL

26. ACTION SOCIALE ET CPAS

28 · ENSEIGNEMENT

29 · CULTURE

30 · JEUNESSE



33. SPORT

LA FÊTE DU SPORT À STAVELOT ·34

BOUGER, JOUER, PARTAGER ·35

LE CONSEIL CONSULTATIF DES SPORTS ·36

37. TOURISME

39. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

40. EMPLOI



FINANCES

Résultat Modification Budgétaire 2025

Exercice propre	BUDGET 2025	MB 01/2025
Recettes ordinaires	15.460.085,87	15.734.718,98
Dépenses ordinaires	15.403.088,04	15.295.947,97
Soit un boni à l'exercice propre de	56.997,83	438.771,01
Exercices antérieurs		
Excédents de l'exercice antérieur	1.911.063,71	1.484.225,97
Prélèvements sur fonds de réserve ordinaire	0,00	0,00
Prélèvements pour le fonds de réserve ordinaire	550.000,00	100.000,00
Prélèvements pour le fonds de réserve extraordinaire	1.200.000,00	1.200.000,00
Boni	218.061,54	622.996,98

Boni ex. Propre : 438.771,01 €

Résultat global : 622.996,98 €

Injection du résultat du compte 2024 : 1.607.257,53

EVOLUTION BI/MB1

EXERCICE PROPRE :
+ 381.773,18

RESULTAT GENERAL :
+ 404.935,44

BUDGET EXTRA :
Toujours en équilibre

LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

En équilibre

Aux exercices antérieurs

- Avenant travaux terrain multisport et Route de Cockaifagne : +150.000 €
- Non-valeur subside Salle de Gym Francorchamps et Ecole de Ster : + 24.193,07 €
- Facture note d'honoraire UREBA : 5.971,03 €
- Avenant PIMACI 22-24 + Avenue du Panorama : + 52.840,35 €



Exercice propre

- Isolation acoustique 3ème étage de l'Hôtel de Ville : + 50.000 €
- Photocopieurs différents services : + 2.217,65 €
- Achat/remplacement matériel informatique : + 7.500 €
- Acquisition terrain Neuville : + 5.000 €
- Travaux drainage Pouhon Blanchimont : - 40.000 € (postposé)
- Augmentation K RCA : + 25.000 €
- Véhicule pick-up utilitaire : + 50.000 €
- Travaux Rue Neuve : -350.000 € (postposé – étude et sondage en cours)
- Installation éclairage long bief Amblève : -12.000 € (postposé – étude LED)
- Travaux forestiers : - 20.000 €
- Panneaux photovoltaïques école Francorchamps : -33.300 € (postposé)
- Budget participatif jeunesse : + 4.000 €
- Salle culturelle : + 65.509,71 €
- Remplacement ascenseur bibliothèque : + 70.000 €
- Implantation bulle à verre : + 11.000 €
- Travaux d'égouttage extraordinaire : - 30.534,26 €
- Travaux égouttage Route de Spa : + 135.000 €
- Schéma de développement communal global : -49.861,25 €

FONDS DE RÉSERVE

FRO		
Compte 2024		45.000,00
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRO (Ajout)	100.000,00
	prélèvement sur le FRO	0,00
Disponible après MB 2025		145.000,00

FRE		
Compte 2024		4.112.110,69
Mouvements budgétaires 2025	prélèvement pour le FRE de l'exercice global (Ajout)	1.200.000,00
	prélèvement pour le FRE de nos recettes à affecter (Ajout)	519.777,34
	prélèvement sur le FRE pour les projets (Utilisation)	4.247.467,27
Disponible après MB 2025	Solde présumé de réserves disponibles	1.584.420,76



LE SERVICE ORDINAIRE

Exercices antérieurs

+ 417.868,26 €

- NV de Droits constatés non-perçus : + 110.941,99 €
- Régularisation facture électricité aile Belgacom : +55.776,76 €
- Régularisation cotisation responsabilisation 2024 : + 123.601,25 €
- Facture Académie : + 25.211,10 €
- Facture régularisation collecte des déchets 2024 : + 97.473,51 €
- Frais de personnel : +9.326,64 €

En résumé, la MB 2025, c'est

- **15.734.718,98 € de recette**
- **15.295.947,97 € de dépense**
- **Soit un boni de 438.771,01 €**



Derrière chaque projet, il y a notre engagement.

NOTRE MISSION

Le **GROUPE D'ACTION LOCALE FAGNES HAUTE-AMBLÈVE** est une asbl de développement rural qui réunit communes, citoyens, associations et entreprises pour imaginer et mettre en œuvre des projets durables, solidaires et innovants pour et par les habitants.

Soutenu par le programme européen **LEADER 2023-2027**, il fait partie des 21 GAL DE WALLONIE et agit concrètement pour un territoire vivant, fier et résilient.

Pour en savoir plus: www.GALFHA.be  

LES PROJETS QUE NOUS DÉFENDONS

1. **MOBILITÉ** : Bouger, marcher, pédaler, covoiturer, partager, avancer avec son temps.
2. **VILLAGES RÉSILIENTS** : Protéger la biodiversité, mettre de la vie dans nos villages.
3. **LA RUCHE** : Connecter, former et valoriser le tissu associatif local.
4. **ALIMENTATION** : Soutenir et développer durablement l'offre alimentaire locale.
5. **BOIS** : Dynamiser la filière bois sur notre territoire.
6. **EAU** : Valoriser l'eau, mémoire du territoire, des sources naturelles aux eaux épurées.
7. **ACADÉMIE** : Co-construire et agir ensemble pour une économie locale forte et un territoire inspirant.
8. **IDENTITÉ** : L'Éco-Vallée, relier les acteurs du territoire, favoriser les initiatives, imaginer demain.

NOS CHARGÉS DE MISSION



Caroline LECOMTE
MOBILITÉ
FAHRMIT
cl@fahrmit.be
0478 95 25 91



Valentin VIDUA
VILLAGES RÉSILIENTS
Parc naturel Hautes Fagnes - Eiffel
valentin.vidua@botrange.be
0495 70 88 43



Julie CHANSON
LA RUCHE
La Pile
julie@la-pile.be
0455 17 01 58



Marianne REMI
ALIMENTATION
Unis Verts Paysans
alimentation@unisvertspaysans.be



Olivier DETHIER
BOIS
Pays de la Haute Ambève
bois@haute-ambève.be
0471 24 15 56



Dorinne VERHOEVEN
EAU
Contrat rivière Ambève - Rour
crambleve@gmail.com
080 28 24 35



Stéphanie INFANTINO
ACADÉMIE
Le cercle INTERMILLS
academie@lecercleintermills.be
0486 86 79 02



Frédéric CHESLET
IDENTITÉ
Pays de la Haute Ambève
info@haute-ambève.be
0472 88 42 07



LA COORDINATION

Frédéric CHESLET
Marie MONVILLE
Céline VELZ

Coordonner, relier et valoriser les projets au service d'un territoire vivant.

hello@galfha.be





LE PERMIS D'URBANISME EN RÉGION WALLONNE

En Région wallonne, certains actes et travaux doivent être autorisés au préalable par l'autorité compétente (le Collège communal, ou dans certains cas le fonctionnaire délégué ou le Gouvernement), conformément au Code du Développement Territorial (CoDT).

Travaux nécessitant un permis d'urbanisme (article D.IV.4 du CoDT).

Un permis d'urbanisme est requis pour :

- Construire ou utiliser un terrain pour installer des installations fixes :
 - Ériger un bâtiment ou un ouvrage, ou placer une installation, même en matériaux non durables, qui est incorporée ou ancrée au sol, ou stable par appui, destinée à rester en place, même si démontable ou déplaçable.
 - > Par conséquent, la mise en place d'un container maritime est soumise à l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme.
- Placer des enseignes ou dispositifs publicitaires.
- Démolir une construction.
- Reconstruire.

- Transformer une construction existante :

- Travaux d'aménagement intérieur ou extérieur affectant les structures porteuses ou modifiant le volume ou l'aspect architectural.

- Créer un nouveau logement dans une construction existante.
- Modifier la destination d'un bien, selon une liste fixée par le Gouvernement, en tenant compte de l'impact sur l'espace environnant et la fonction principale du bâtiment.

- > Par exemple, créer un hébergement touristique

- Implanter un commerce avec des conditions spécifiques portant sur la taille des établissements, les projets d'ensemble commercial, les extensions importantes, ou la transformation de locaux en commerce.
- Modifier sensiblement le relief du sol.
- Boiser ou déboiser (hors sylviculture en zone forestière).
- Abattre des arbres isolés à haute tige, des haies, ou des arbres/arbustes remarquables selon critères fixés par le Gouvernement.
- Défricher ou modifier la végétation dans des zones protégées.

- Cultiver des sapins de Noël dans certaines zones selon modalités.

- Utiliser un terrain pour :

- Dépôt de véhicules usagés, mitraille, matériaux ou déchets.

- Placement d'installations mobiles, y compris habitations légères.

- Recouvrir ou modifier un dispositif de sécurisation d'issues ou puits de mines sécurisés.

Certaines activités listées dans l'article D.IV.4 sont exonérées de permis par l'article R.IV.1-1 du CoDT.

Certains travaux énumérés ci-dessus peuvent être exemptés de permis d'urbanisme, conformément à l'article R.IV.1-1 du CoDT. Ces exemptions concernent notamment la construction de volumes annexes, de carports, de piscines ou de vérandas, à condition de respecter des critères spécifiques.

Conseil pratique : nous vous recommandons vivement de prendre contact avec notre service de l'Urbanisme qui saura vous guider et vous renseigner précisément sur les démarches et procédures applicables à votre projet, afin de garantir sa conformité réglementaire.

ABAISSMENT DU SEUIL DE LA SURFACE COMMERCIALE NETTE À 200M²

pour les implantations commerciales soumises à permis

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et afin de préserver l'attractivité de la Ville de Stavelot, le Conseil communal a décidé, en sa séance du 20 février 2025, d'abaisser le seuil de surface commerciale nette soumis à permis d'urbanisme.

Un seuil abaissé pour mieux encadrer le développement commercial

Jusqu'à présent, un permis d'urbanisme était requis pour toute nouvelle implantation commerciale dépassant 400 m². Dorénavant, cette obligation s'applique à tous les projets d'implantation, d'extension ou de transformation commerciale dont la surface commerciale nette excède 200 m².

Objectifs de la mesure

Cette nouvelle règle a pour but d' :

- Assurer un développement commercial harmonieux sur l'ensemble du territoire.
- Éviter une expansion commerciale incontrôlée en périphérie, qui pourrait nuire à la vitalité des centres urbains.

Une volonté de dynamiser et préserver le commerce local.

Par cette décision, la Ville de Stavelot entend :

- Renforcer l'équilibre économique local.
- Préserver la diversité et la qualité de l'offre commerciale.

LIGNE DE CONDUITE POUR LA CRÉATION D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

(autres que les hôtels et les campings) en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural au Plan de secteur.

La Commune de Stavelot fait face à une pression croissante liée à la multiplication des logements touristiques, notamment en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural au Plan de secteur. Cette évolution fragilise l'accès au logement pour les habitants et modifie profondément l'équilibre de notre territoire.

Conscient de ces enjeux, le Collège communal a adopté une ligne de conduite claire et objective pour encadrer l'octroi de permis d'urbanisme concernant les hébergements touristiques. Ce cadre, approuvé par l'ensemble du Conseil communal en séance du 23 octobre 2025, repose sur une analyse rigoureuse visant à garantir un aménagement du territoire cohérent et durable.

Notre Commune, forte de sa connaissance intime de son territoire, agit avec responsabilité afin de

préserver l'équilibre entre habitat permanent, développement économique et qualité du cadre de vie de ses habitants.

Si le dynamisme touristique constitue un atout pour notre économie et renforce l'attractivité et la prospérité de notre Commune, il doit être encadré pour éviter une pression foncière susceptible de fragiliser le logement des habitants et l'unité de notre territoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la Ligne de conduite pour la création d'hébergements touristiques (autres que les hôtels et les campings) en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural au Plan de secteur, disponible sur le site de la Ville ou à contacter le Service de l'Urbanisme.

Consultez notre ligne de conduite :





DÉTENTION DE CHEVAUX, MANÈGES ET CERCLES ÉQUESTRES

Les infrastructures équestres peuvent nécessiter un permis d'urbanisme, un permis d'environnement, ou un permis unique si les deux sont requis.

PERMIS D'URBANISME

Conformément au CoDT, toute modification significative du relief du terrain, comme la création d'une piste d'équitation en plein air, doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme. De même, la construction d'un bâtiment destiné à abriter une piste équestre est soumise à cette obligation. Ces installations peuvent être autorisées dans différentes zones du plan de secteur, sous réserve du respect des règles en vigueur ou par le biais d'un mécanisme dérogatoire.

Déclaration environnementale ou permis d'environnement

La réglementation prévoit trois catégories de permis d'environnement, en fonction de l'impact :

- Permis de classe 1 : fort impact sur l'environnement ou la santé humaine
- Permis de classe 2 : impact moyen
- Déclaration de classe 3 : impact faible

La validité est généralement de 20 ans pour les permis de classes 1 et 2, et de 10 ans pour les déclarations de classe 3.

Concernant la détention de chevaux, les manèges et cercles équestres, les rubriques environnementales principales sont (liste non exhaustive) :

- La détention de chevaux, à partir de 2 ou 4 animaux selon la proximité d'une zone d'habitat, nécessite une déclaration ou un permis d'environnement (rubriques 01.32.01 ou 01.32.02).
- Les installations équestres avec pistes dont la surface totale est inférieure à 2 000 m² relèvent d'une déclaration (92.61.09.02.01), tandis que celles dépassant cette surface doivent obtenir un permis (92.61.09.02.02).
- Le stockage de fumier, d'aliments (paille, foin), la présence de citernes à mazout (chauffage ou roulage), compresseurs, bonbonnes de gaz, prises d'eau ou unités d'épuration des eaux usées sont également soumis à déclaration ou permis d'environnement.

La législation impose des conditions d'exploitation, notamment des distances minimales avec les propriétés voisines, une gestion stricte du fumier, des horaires d'utilisation des pistes en plein air, ainsi qu'un contrôle des installations telles que les citernes à mazout.

PERMIS UNIQUE

Lorsque votre projet nécessite à la fois un permis d'urbanisme et un permis d'environnement, vous pouvez déposer une demande de permis unique, conformément au décret du 11 mars 1999.

Conseil pratique : nous vous invitons à contacter notre Service de l'Urbanisme, qui vous accompagnera et vous informera précisément sur les démarches à suivre afin d'assurer la conformité réglementaire de votre projet.



RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (C.C.A.T.M.) – 2025

La Ville de Stavelot a le plaisir d’annoncer que le renouvellement de la Commission consultative communale d’aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) a été officiellement approuvé par arrêté ministériel en date du 02 septembre 2025.

Cette commission joue un rôle clé dans l’accompagnement et la consultation des projets d’aménagement et de mobilité sur notre territoire.

Composition de la C.C.A.T.M.

La Commission est composée de neuf membres effectifs, y compris son président, ainsi que de membres suppléants qui garantissent la continuité des réunions.

PRÉSIDENT : Alain SCHMITZ

MEMBRES EFFECTIFS ET SUPPLÉANTS :

Membres effectifs	1 ^{er} suppléant	2 ^{ème} suppléant
Anne-France HEYEN	Philippe CRASSON	Matéo COSTA
Anne-Sophie LOCHT	Jérôme MONVILLE	Julie MELIS
Marianne BEAUPAIN	Caroline DUBOIS	Jean MONVILLE
Claude LINCE	Dominique GALLE	Stéphane MARIN
Josiane LOISEAU	Michel BETTONVILLE	Céline BARBETTE
Stéphane SPAHN	Virginie LANSIVAL	Céline LALLEMANT
Michaël DEL RINCON	Martine BLAISE	Cédric BOLLAND
André SCHREUER	Philippe LANSIVAL	Robert PETIT





INAUGURATION LUDOTHÈQUE

Le 22 octobre dernier, la Bibliothèque a inauguré son nouvel espace ludothèque.

Un moment festif et familial au cours duquel nous avons présenté quelques jeux « coups de cœur » pour petits et grands, suivi de notre concours de « puzzle en famille » qui consistait à assembler un puzzle de 300 pièces le plus rapidement possible. Ce défi a été remporté par l'équipe de Mme Solheid, Nathan, Jules et Lyam ; suivie de l'équipe de Camille Marquet puis de celle d'Annie Borchardt. Félicitations à tous !

La « ludo » de Stavelot compte aujourd'hui 281 jeux équipés pour le prêt. Elle est accessible durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque. Vous pouvez venir y jouer en famille ou entre amis. Il est possible d'emprunter 2 jeux par famille pour une durée de 4 semaines.

Prochaine animation ludo :

Mercredi 21/01 de 16h à 19h : « Donjons et dragons »

Initiation au jeu de rôle, à partir de 12 ans.

Réservation obligatoire au 080/88.10.36 (nombre de places limité).

“L'heure des p'tits loups”

Un fois par mois, la Bibliothèque propose « L'heure des p'tits loups », une heure du conte à destination des tout petits de 0 à 3 ans, accompagnés d'un adulte. L'occasion de partager un moment de complicité avec votre enfant, et lui faire découvrir le plaisir des livres, des histoires et des comptines... bref, un moment magique !

Les prochains rendez-vous de “L'heure des p'tits loups” sont les samedis 21/02, 21/03, 11/04, 09/05 et 06/06/2026. Au plaisir de vous y retrouver !

INFOS ET RÉSERVATIONS :

080/88.10.36
ou bibliotheque@stavelot.be

RESSOURCES NUMÉRIQUES DU RÉSEAU MABIBLI



toutapprendre
1ère bibliothèque en ligne

La Bibliothèque de Stavelot fait partie du réseau MaBibli, regroupant 150 bibliothèques en Province de Liège. Le site **mabibli.be** vous permet de consulter notre catalogue en ligne, de faire des réservations et prolonger vos prêts, mais il vous permet aussi d'avoir accès à diverses ressources numériques totalement gratuites.

L'une d'elle, qui s'intitule « **Toutapprendre** » est une plateforme numérique qui offre des vidéos en ligne pour l'apprentissage de divers sujets passionnants.

Choisissez parmi une variété de cours tels que la couture, la guitare, le dessin, la photographie, Excel, et bien d'autres. L'apprentissage se fait ainsi à votre rythme.

“Toutapprendre” vient d'être mise à jour et propose à présent 2.500 formations dans quatre univers thématiques : les loisirs, le bien-être, la vie professionnelle et la jeunesse, avec des éditeurs reconnus dans leur domaine et sélectionnés avec soin.

Pour découvrir toutes les ressources numériques offertes par le réseau MaBibli, il vous suffit de vous rendre sur le site :

Scannez le QR code pour plus d'infos.



50 NUANCES D'AMOUR : FOCUS SUR LA LITTÉRATURE ROMANTIQUE ET RENCONTRE AVEC EILEMA DECKER, JEUNE AUTRICE STAVELOTAINE

A la Bibliothèque de Stavelot, le mois de février sera placé sous le signe de la romance ♥.

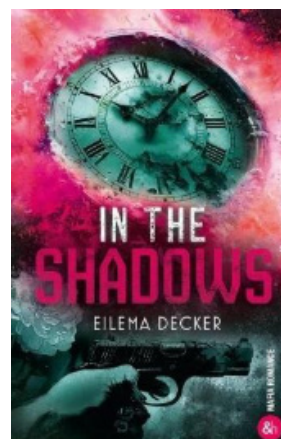
En partenariat avec la BiLa (Bibliothèque des Littératures d'Aventures), nous vous proposerons un large choix de romances en tout genre ainsi qu'une exposition sur la thématique.

Le jeudi 12/02 à 19h, nous aurons le plaisir d'accueillir Eilema Decker, jeune autrice stavelotaine, qui nous parlera de ses romans (*Darkless*, *In the shadows*, *Hillmore university*...), des différents genres de romance et de son expérience en tant qu'écrivaine.

La rencontre sera agrémentée d'une petite dégustation et suivie d'une séance de dédicace.

INFOS ET RÉSERVATIONS :

080/88.10.36
ou bibliotheque@stavelot.be



MÉMOIRE & CITOYENNETÉ

FÊTE NATIONALE DU 21 JUILLET

Après le dépôt de fleurs au monument aux morts du Châtelet, les Autorités communales accompagnées des porte-drapeaux se sont rendus à la Maison de Retraite pour faire participer les pensionnaires à la fête.

Une première édition fortement appréciée par les résidents, ils ont entonné la Brabançonne au son de la trompette...



CÉRÉMONIE ANNUELLE ORGANISÉE AU MONUMENT DES DÉMINEURS CE 4 SEPTEMBRE 2025

La Ville de Stavelot, le Service d'Enlèvement et Destruction des Engins Explosifs, et la Fraternelle Royale des Démineurs Belges avec la participation des écoles ont rendu l'hommage solennel aux membres des Démineurs tombés en service

Plus d'informations sur notre Monument National des Démineurs

Scannez le QR code pour plus d'infos.



TRAVAUX ET MOBILITÉ

AVIS IMPORTANT : TRAVAUX ROUTE DE STER

Les travaux de réaménagement de la route de Ster, attendus de longue date, ont débuté. Ce chantier vise à améliorer durablement la sécurité et le confort de circulation pour tous les usagers.

Cependant, des imprévus techniques sont survenus, notamment la nécessité de reconstruire entièrement le pont situé sur le tracé. Cette intervention importante a un impact sur le calendrier initialement prévu.

Afin de limiter au maximum les désagréments pour les riverains et de préserver une mobilité fluide lors des grands événements estivaux sur le circuit de Francorchamps, le chantier sera désormais organisé en deux phases :

- Phase 1 : de la gare jusqu'au pont (y compris celui-ci) – les travaux se poursuivront jusqu'en avril 2026.
- Phase 2 : reprise du chantier début août 2026 pour s'achever au printemps 2027.

Entre ces deux phases, LA ROUTE SERA ROUVERTE temporairement à la circulation afin de ne pas perturber les grands événements estivaux et de faciliter les déplacements des habitants et riverains dans la région.

En planifiant les travaux de cette manière, la Commune souhaite réduire au maximum l'impact sur la circulation et le quotidien des habitants, tout en garantissant la qualité et la durabilité des aménagements réalisés.

Nous remercions d'ores et déjà les riverains et usagers pour leur patience et leur compréhension tout au long de ce chantier d'envergure.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

UNE ANNÉE DYNAMIQUE ET CONSTRUCTIVE

L'année écoulée a été particulièrement riche en manifestations sur notre belle commune. Qu'il s'agisse d'événements sportifs, culturels ou festifs, notre **service logistique** a été fortement sollicité et a répondu présent à de nombreuses reprises. Grâce à leur engagement et leur efficacité — qu'il s'agisse du **placement et de l'enlèvement des barrières Nadar**, de la **mise en place de la signalisation temporaire** ou du **soutien logistique** aux organisateurs — ces équipes ont largement contribué au succès de l'ensemble de ces événements.

TRAVAUX RÉALISÉS

Plusieurs chantiers importants ont été menés à bien cette année :

- **Pont de Ster** : à la suite des inondations, les berges ont été **consolidées** et le pont **entièrement restauré**, garantissant à nouveau la sécurité et la durabilité de cet axe essentiel.
- **Aire des mobiles-homes** : réalisation complète de l'**égouttage**, sur une longueur de **250 mètres** et à plus de **8 mètres de profondeur**.
- **Rue de l'Égalité** : **repavage de la moitié de la voirie**, améliorant le confort et la sécurité des usagers.
- À cela s'ajoutent de **nombreux petits chantiers** réalisés par nos équipes techniques, qui œuvrent quotidiennement à l'entretien et à l'amélioration de nos infrastructures communales.



TRAVAUX EN COURS

Plusieurs projets structurants sont en cours d'exécution :

- **Avenue du Panorama (PIC – PIMACI)** : le chantier est terminé.
- **Route de Ster (PIC – PIMACI)** : **a débuté dans le courant du mois d'octobre** et progressent selon le calendrier prévu.
- **Route des Blanches Pierres** : le chantier **débutera au printemps**, marquant une nouvelle étape dans la modernisation de notre réseau routier.
- **Arsenal des pompiers** : des **aménagements intérieurs** sont en cours afin de permettre l'installation du **service ambulancier de la zone 5, 24H/24**. Ces transformations offriront **un meilleur confort et une plus grande fonctionnalité** pour le personnel de garde.





ENTRE MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE

Au fil des mois, nos services techniques poursuivent avec rigueur et engagement leur mission d'entretien et d'amélioration du cadre de vie dans notre belle commune.

TRAVAUX RÉALISÉS:

De nombreux **travaux liés au petit patrimoine** ont été effectués cette année. Parmi ceux-ci, la **réfection de plusieurs bancs publics** qui ont retrouvé une **seconde jeunesse**, permettant à chacun de profiter à nouveau de ces espaces de repos et de convivialité.

En matière de **mobilité**, la **rue de la Foxhalle** a bénéficié d'un **nouveau marquage au sol**, plus clair et plus sécurisant, intégrant la création d'**îlots**, de **plots** et de **balises** destinés à canaliser la circulation et à renforcer la sécurité des usagers. Des **places de stationnement** ont également été aménagées pour améliorer le confort des riverains.

Par ailleurs, l'ensemble des **marquages routiers de la commune** a été **rafraîchi**, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité et à une circulation plus fluide.



TRAVAUX À VENIR:

Parmi les **priorités des prochains mois**, figurent la **réfection complète de la rue Neuve** ainsi que celle de la **route de Challes**, deux axes importants qui nécessitent aujourd'hui une remise en état en profondeur.

Grâce à la **mobilisation de nos services** et au **suivi attentif des projets**, notre commune poursuit son développement dans un esprit de **proximité, de sécurité et de qualité de vie** pour l'ensemble de ses habitants.



LES WC NE SONT PAS DES POUBELLES !

Vous est-il déjà arrivé de jeter des choses diverses et variées dans les toilettes à la maison ? Serviettes et tampons hygiéniques, coton-tiges, préservatifs et les bien connues lingettes (parfois appelées à tort papier-toilette humide) sont les plus récurrents à terminer dans la cuvette.

Quand on agit de la sorte, on ne se rend pas compte des conséquences qui s'ensuivent. C'est là un grand tour de magie, on tire la chasse et abracadabra tout s'en va ! Pourtant les répercussions sont non négligeables sur les milieux aquatiques et les infrastructures de gestion des eaux. Tous ces déchets ont un temps de dégradation très long dû à leur composition (contrairement au papier toilette), et finissent par boucher les canalisations et bloquer les pompes qui servent à faire circuler les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration. Les lingettes ont aussi un super (mauvais) pouvoir, elles colmatent les dégrilleurs des stations ce qui réduit leur capacité d'épuration des eaux usées. Cela coûte de l'argent, et en plus cela pollue ! Si la maison est équipée d'une station d'épuration individuelle, les soucis sont les mêmes. Et il est aussi possible qu'elle ne soit reliée à aucune station (encore plus souvent qu'on ne le pense de nos jours malheureusement !).

Dans ce cas, tout ce qui est jeté dans les éviers et les toilettes termine soit dans une fosse septique (où rien n'est traité et pollue) ou directement dans les cours d'eau !

Quelles solutions ?

Une seule solution pour les déchets : LA POUBELLE. Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous vous proposons donc des alternatives aux lingettes :

- Pour le ménage : torchons ou lingettes réutilisables et lavables en machine, combinés avec des produits d'entretien naturels.
- Pour les bébés : gants de toilette, lingettes et petites serviettes en tissus doux, lavables.
- Pour se démaquiller : cotons en tissus ou éponges naturelles lavables, avec ou non du démaquillant naturel.

ICI COMMENCE LA MER : NE JETEZ RIEN !

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et les Contrats de Rivière de Wallonie unissent leurs forces afin de lutter en faveur de la protection des écosystèmes rivières et la préservation des ressources en eau. Une campagne de sensibilisation a été lancée dans ce cadre, et une animation est donnée par les Contrats de Rivière dans les écoles de leurs sous-bassins hydrographiques respectifs

CONTACT ET INFORMATION :

Contrat de Rivière
Amblève-Rour

Place Saint Remacle 32
4970 Stavelot
+32(0)80 28 24 35
crambleve@gmail.com
www.crambleve.com



ESPACES PRIVÉS ET PESTICIDES : ALTERNATIVES ET RÉGLEMENTATION

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Un pesticide est un produit utilisé pour lutter contre des organismes considérés comme indésirables (produits phytopharmaceutiques pour les plantes et biocides pour les hommes, animaux et matériaux). Parmi les pesticides, on retrouve les herbicides (destinés à détruire les herbes indésirables), les insecticides et molluscicides (destinés à détruire les insectes et mollusques) ou encore les fongicides (destinés à détruire les champignons parasites des plantes).

POURQUOI LIMITER L'UTILISATION DES PESTICIDES ?

Pour la santé

Une simple utilisation d'un pesticide peut entraîner empoisonnements, pertes de conscience, intoxications ou encore allergies. Sur le long terme, ils peuvent être responsables de graves maladies comme le cancer, les œdèmes pulmonaires, la leucémie, la maladie de Parkinson ou encore une diminution de la fertilité.

En pleine croissance, les enfants exposés aux pesticides y sont plus sensibles que les adultes. Cela concerne aussi les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées et les femmes enceintes. Des zones tampons (espace défini entre une zone traitée et une zone sensible) ont donc été établies afin de protéger ces groupes de personnes, réunis sous l'intitulé de public vulnérable.

Pour l'environnement

Lors des pulvérisations, 25 à 75 % des pesticides ne se déposent pas sur leurs cibles et, par conséquent, se retrouvent dans la nature où ils engendrent de sérieuses pollutions. Dans les cours d'eau, ils intoxiquent les animaux aquatiques.

Dans les sols, ils détruisent les micro-organismes indispensables au maintien de leur fertilité. Au jardin, ils sont nuisibles pour les insectes utiles, comme les abeilles ou les coccinelles, et perdent de leur efficacité sur le long terme car les espèces y deviennent résistantes. Leur dégradation dans l'environnement est tellement longue qu'ils s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire et finissent par se retrouver dans l'eau de nos robinets et dans nos assiettes !

Il est donc primordial de limiter au maximum l'utilisation de ces produits toxiques !

QUELLES ALTERNATIVES POUR QUEL TYPE DE PESTICIDES ?

Herbicides

Les herbicides peuvent facilement être remplacés en utilisant une des techniques suivantes :

- Employez un outil manuel (couteau, brosse, binette, ...) sur vos surfaces pavées, dans vos graviers, ... ;
- Débroussailliez et tondez moins court et moins fréquemment vos pelouses ou n'intervenez pas ;
- Rejointoyez les fissures entre les pavés dans une allée ou sur une terrasse ;
- Couvrez le sol d'un matériau naturel et perméable (copeaux de bois, feuilles mortes, ardoises, graviers, plantes couvre-sol) ou synthétique (bâche, géotextile, ...). Cette technique, appelée paillage, est efficace dans les parterres ou les potagers ;
- Versez de l'eau bouillante sur les mauvaises herbes. Technique très économique si vous utilisez l'eau de cuisson de vos pommes de terre par exemple ;
- Utilisez un désherbeur thermique, soit à air chaud soit à gaz, qui brûle les plantes grâce à la chaleur.

Insecticides et molluscicides

Si vous en avez la possibilité, utilisez de préférence une des techniques ci-dessous plutôt qu'un insecticide chimique :

- Enlevez les insectes nuisibles à la main ou écrasez-les ;
- Installez un piège (piège à phéromone contre les chenilles, piège à base de bière ou appâts avec des rondelles de pommes de terre contre les limaces, ...) ;
- Aspergez les pucerons d'un jet d'eau ;
- Contre les limaces, déposez un substrat sec et rugueux sur le sol (cendre de bois, sciure de bois, coquille d'oeufs, sable, ...) ;
- Réalisez facilement une préparation maison à base d'ortie ou de prêle (à utiliser hors zones tampons) ;
- Laissez venir les prédateurs qui seront attirés par la présence des nuisibles, ils vous en débarrasseront naturellement.

Accueillez-les au sein de votre jardin en installant des nichoirs, des abris à hérissons ou des plantes favorables aux insectes (coccinelles par exemple) et oiseaux. En tout dernier recours, utilisez des insecticides non chimiques tels que ceux à base de pyrèthre ou encore des granulés anti limaces (ceux contenant du phosphate de fer).

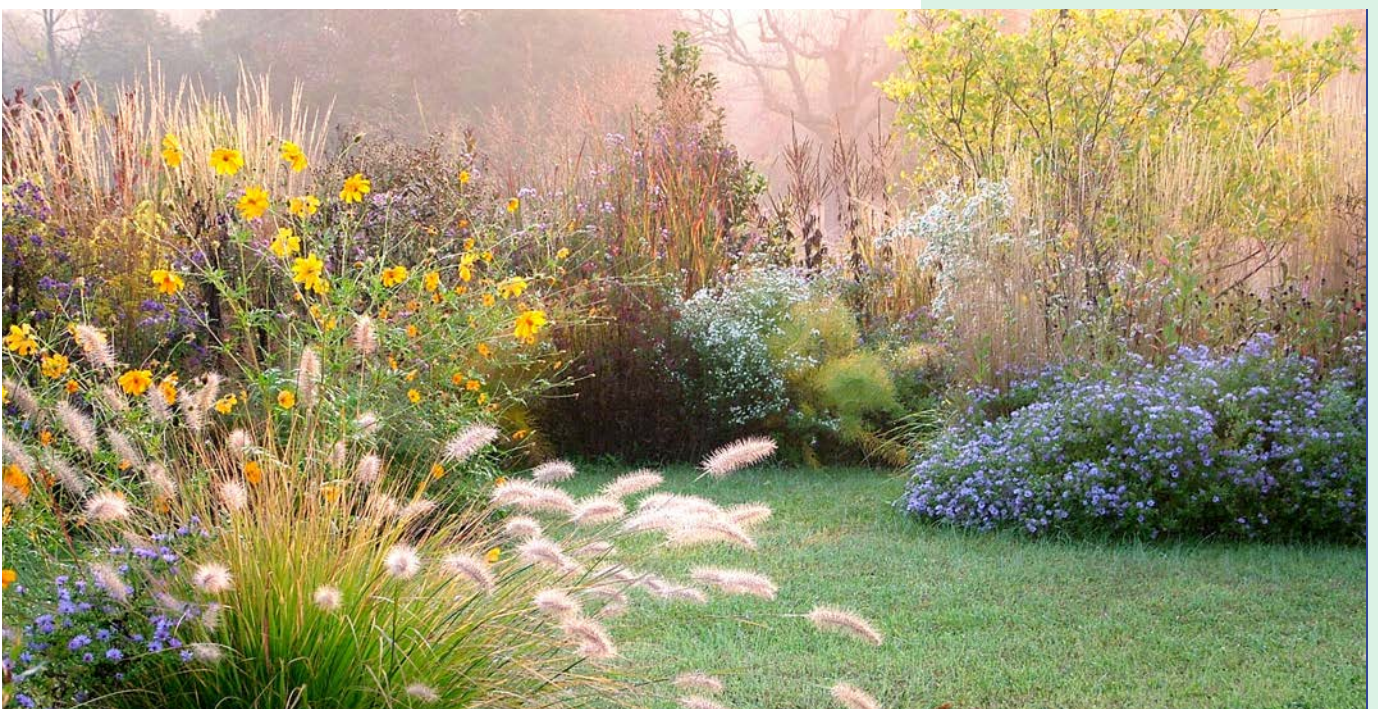
Fongicides

Traiter une plante malade ne doit pas systématiquement se faire avec un fongicide chimique. Remplacez-le par une des techniques suivantes :

- Enlevez les parties malades de la plante (ne les jetez pas au compost) ;
- Réalisez une rotation des cultures au potager ;
- Préparez un fongicide maison à base de prêle ou d'ortie qui est efficace contre certaines maladies comme le mildiou, la rouille ou les taches noires du rosier ;
- Utilisez du bicarbonate de soude contre l'oïdium ;
- Pulvérisez une poudre minérale à base de soufre contre l'oïdium, la pourriture grise ou les taches noires du rosier ;
- Lors de l'achat, optez pour des plantes indigènes et adaptées à l'emplacement prévu (sol, climat, exposition, ...) car elles seront plus résistantes aux maladies.

En tout dernier recours, traitez localement avec de la bouillie bordelaise qui est un fongicide à base de sulfate de cuivre.

Retrouvez encore plus d'astuces sur www.adalia.be



LES ETANGS : les travaux de curage et d'enrochements sont terminés, la nature y reprend déjà ses droits !

Pour le bonheur des promeneurs, des riverains et de la faune environnante, les engins de chantier se sont tus fin septembre et permettent enfin de se faire une idée du renouveau du site exceptionnel que sont les Etangs qui n'avaient plus été curés depuis 1970.

ET, LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le curage mécanique réalisé permet de passer d'un volume d'eau de 13.000m³ à 22.000m³ favorisant ainsi la vie aquatique et le bien-être des poissons.
- La profondeur maximale du grand étang sera de 2,10m et celle du petit de 1,60m. Avant travaux, c'était 1,20m et 1m !
- Plus de 10.000m³ de vases ont été retirés et ont servi à l'élargissement des berges, à la réfection de la digue et à la création d'une zone de nidification au centre de cette dernière. La superficie d'eau est passée de 1,6 à 1,5 hectares.
- Une zone dans le grand étang n'a pas été curée et les phragmites (roseaux) l'ont colonisée, elle sera l'espace des batraciens et le lieu de reproduction des poissons.



Et maintenant, quelles sont les prochaines étapes ?

- 1. La remise sous eau** : depuis début octobre, l'eau entre à nouveau dans les 2 étangs et si la pluie vient donner un coup de pouce à cette opération, le niveau optimal devrait être atteint début novembre. N'hésitez pas à aller y jeter un œil : colverts et bernaches y trouvent déjà leur bonheur !

Mais d'où vient l'eau des étangs ? Des sources alimentent en continu l'étang supérieur d'où son appellation d'étang des sources ! Pendant les travaux, l'eau excédentaire était déviée directement dans l'Amblève via son moine de sortie. A présent, ce moine est fermé et l'eau peut donc à nouveau couler dans les 2 autres étangs.
- 2. Les plantations** : en prélude à la remise sous eau, les plantes aquatiques ont déjà trouvé leur place (roseaux, laîche paniculée, iris...) ; vont suivre, d'ici novembre, arbustes aux branches plongeantes et arbres notamment sur la zone prévue à la nidification des oiseaux et qui sera protégée par des barrières naturelles d'aubépine. L'ensemencement des berges est prévu à la sortie de l'hiver lorsque les terres de remblai seront tassées. Un sentier le long du petit étang a vu le jour et permettra aux pêcheurs comme aux promeneurs d'être au plus près de l'eau lors de leurs activités et le talus bordant celui-ci sera coloré et fleuri : diverses vivaces rustiques y prendront place.

3. Le retour attendu des poissons : une fois le niveau d'eau optimal atteint, il faudra patienter un mois pour que le milieu se stabilise (matières en suspension, oxygénation...). Le premier empoissonnement est attendu début décembre. Sous la houlette des pêcheurs de la Truite, ce sont 750kg de diverses espèces (carpes, carassins, tanches, brêmes, gardons, perches et brochets) pour un montant de 6.000 € qui seront déversés.

Mais n'y a-t-il pas une crainte que les cormorans n'en fassent qu'une bouchée ?

Non, les premiers poissons seront des adultes d'au moins 40cm empêchant, de par leur taille, la prédation par les oiseaux piscivores. De plus, les pêcheurs ont fait installer des enrochements immergés dans les étangs pour permettre aux poissons d'y trouver refuge. Ces poissons pourront déjà assurer une première reproduction au printemps. Un apport de poissons plus petits (1an) est également prévu au sortir de l'hiver afin que toutes les classes d'âge soient représentées en 2026.

Quelle quantité de poissons aux Etangs pour un milieu équilibré ?

Curieusement, ce n'est pas le volume d'eau disponible qui doit être pris en compte pour ce calcul ; mais bien la surface d'eau. La masse de nourriture se trouvant soit au fond de l'étang soit à sa surface. La colonne d'eau, elle, joue un rôle important afin de garantir une température et une oxygénation idéales. 1 tonne de poissons à l'hectare est un bon ratio et donc pour les étangs la mise en charge totale sera de 1,5 tonne.

Et à la pêche, on y va quand ? patience étant vertu, les Marcatchous doivent se tenir prêts pour juin 2026...

L'INAUGURATION OFFICIELLE :

Retenez dès à présent la date du samedi 30 mai 2026 pour une fête inaugurale aux Etangs organisée par la Ville et la Truite. Le tout, en musique avec des activités pêche, des activités ludiques pour les grands et les petits... On vous concocte un chouette programme pour une journée en famille !



INSOLITE !

- La guitare est le nom donné (de par sa forme) à la zone de nidification sur la digue car notre agent du Département de la Nature et des Forêts aime en jouer !
- L'eau sur la partie du canal de l'étang des sources ne gèle jamais !
- Ce même étang des sources était anciennement l'étang le plus grand : avant remblai, il bordait la route longeant le cimetière au départ de la rue de l'Egalité.
- La digue est le résultat du curage de 1970 ; avant cette date les 2 étangs ne faisaient qu'1 !
- Un moine évacue l'eau et oui, l'ouvrage d'art tire son nom de sa ressemblance structurelle avec un petit monastère !
- L'anodonte est une moule d'eau douce ; elle mesure jusqu'à 20 cm et n'est pas comestible. Présente en nombre aux Etangs, elle participe activement à la purification de l'eau ; elle filtre ! Lors de la vidange des 2 étangs, plus de 200 anodontes ont été sauvées et placées dans l'étang des sources. Nous espérons qu'elles pourront à présent recoloniser entièrement le site et cela ne pourra se faire que grâce aux poissons : ce sont en effet ces derniers qui permettent, par fixation entre leurs écailles ou sur leurs nageoires, aux larves d'anodontes de se développer !



NOS FORÊTS SE PORTENT BIEN !

Au sein de notre Commune, les forêts se portent très bien.

La vente des bois de chauffage comprenait 20 lots pour un volume total de 350 m³.

Cette vente a rapporté 25.000 euros.

Pour les bois de sciage, 4000 m³ de résineux et 200 m³ de chênes en mise à blanc ont rapporté la somme exceptionnelle de 650.000 euros !

Du jamais vu ! Les bois les plus chers de Wallonie.



BIEN-ÊTRE ANIMAL

CAMPAGNE DE STÉRILISATION

POURQUOI STÉRILISER UN CHAT ERRANT ?

Chaque année, des dizaines de milliers de chats errants se reproduisent librement dans la nature. Les chatons qui naissent ne reçoivent ni soins ni nourriture et périssent souvent dans d'horribles conditions.

Ceux qui survivent accroissent une population de chats errants qui augmente d'année en année. La seule solution afin de faire cesser cette souffrance, c'est la stérilisation.

- La 1^{ère} année, une chatte c'est 3 portées, ce qui équivaut à 12 chatons.
- La 2^{ème} année, possibilité de 144 chatons
- La 3^{ème} année, possibilité de 1728 chatons.

Depuis 2021, tous les chats doivent être obligatoirement stérilisés, identifiés et enregistrés (sous peine d'amende) et le don de chatons est également interdit.

La Commune a besoin de vous pour nous signaler les chats errants.

Un budget est prévu depuis 2021 pour la stérilisation des chats errants. Contact : Martine Glaude au service Travaux (080/29.29.13 entre 8h et 16 h).

Des bénévoles placent des trappes inoffensives avec appâts pour la capture et un vétérinaire procède à la stérilisation, le puçage, le déparasitage et la vaccination.

Ils sont ensuite relâchés sur leur terrain ou déposés en associations.

La Ville est toujours à la recherche de bénévoles pour nourrir les chats en convalescence et pour poser ou récupérer une cage trappe, nettoyer le matériel et s'occuper des chats en attente de solutions.

Si vous souhaitez adopter, soutenez les associations. L'adoption est payante mais inférieure à la mise en ordre d'un chaton.



FRELON ASIATIQUE, il est temps d'agir.

Notre Commune accorde une prime jusqu'à 75 euros pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

La prolifération de cette espèce invasive doit être limitée afin de préserver la biodiversité ainsi que la dangerosité pour l'homme en cas d'attaque massive.

Le frelon présente une menace grave pour l'apiculture, car l'abeille contribue à la repro-

duction de 80% des espèces de plantes à fleurs.

Il s'attaque également aux insectes et notamment aux guêpes, mouches, papillons et araignées.

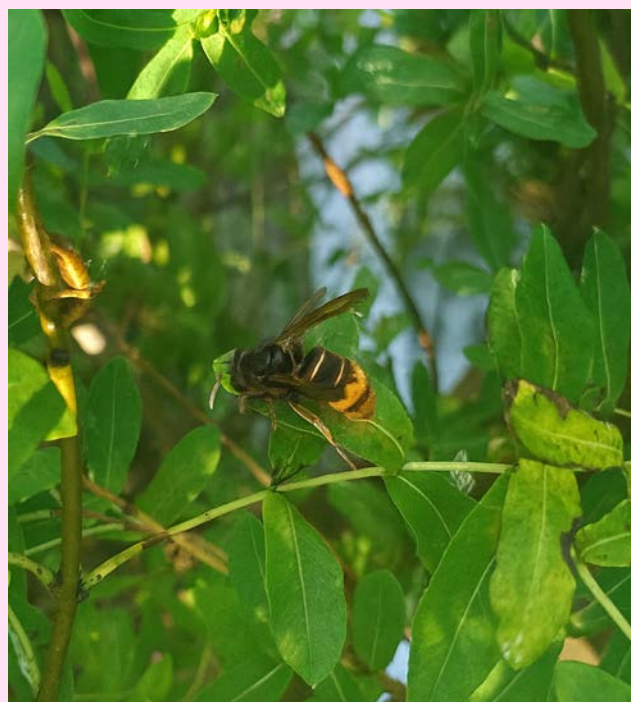
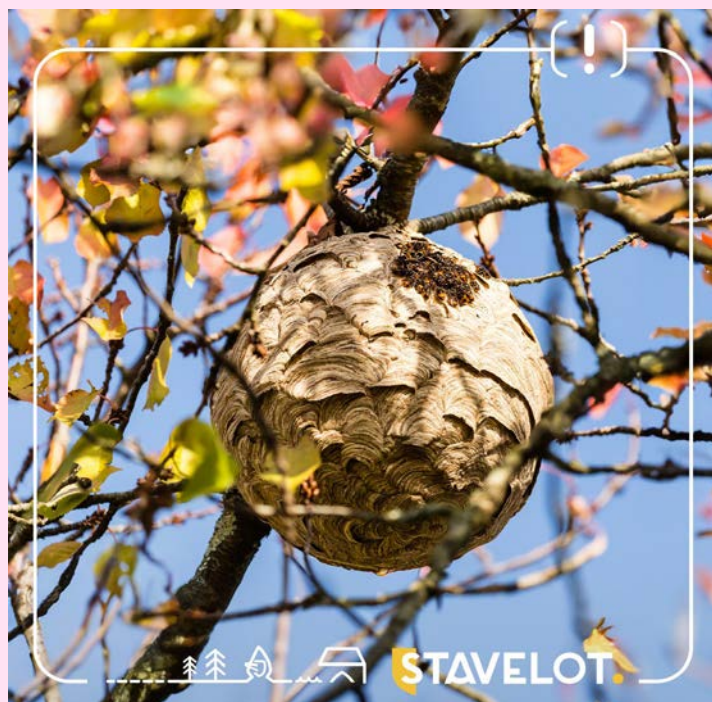
Un nid qui n'est pas détruit, c'est 15 nids l'année suivante.

En période de chute des feuilles, les nids deviennent assez visibles à la cime des arbres.

La prime est valable pour les destructions entre le 1^{er} avril et le 15 novembre.

Un formulaire réservé à cet effet est disponible sur le site de la Ville.

La facture de l'intervention devra être fournie ainsi qu'une photo avant et après le passage d'une personne agréée à la destruction.





LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE



Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Stavelot propose divers ateliers durant l'année, ceux-ci sont gratuits (pour la majorité) et ouverts aux Stavelotains. Ces ateliers se veulent conviviaux et adaptés à tous.

Cette année encore, le PCS et ses partenaires participeront au cortège du samedi du Laetare avec un groupe visant à l'inclusion de toutes et tous, le thème de cette année sera Lumières d'Hiver, tenez vous prêts à nous rejoindre.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, vous pouvez les contacter par téléphone au 0478 / 12 78 91 ou par mail : pcs@stavelot.be

A VOS AGENDAS !

Voici une partie du programme pour l'année 2026 :

06/01 : Baume aux huiles essentielles

20/01 : Blind-Test

03/02 + 10/02 : Repose-cuillère en argile autodurcissante

18/02 : Cinéma après-midi

03/03 : Broderie sur t-shirt

14/03 : Participation au cortège du Laetare avec le groupe inclusif

17/03 : Badminton

31/03 : Jeux de société

14/04 + 21/04 : Porte-ustensiles

27/04 : Macramé

19/05 : Personnalisation de coque de téléphone

02/06 : Visite du Jardin des Papillons

16/06 + 23/06 : Magnets pour frigo en argile autodurcissante

30/06 : Pétanque

14/07 : Journée à Liège

28/07 : Gravure sur verre

11/08 : Atelier libre

25/08 : Balade dans les Fagnes

08/09 : Initiation à la poterie

22/09 : Balade aux champignons

06/10 : Fondants

20/10 : Décoration automnale

03/11 : Boccia

17/11 : Atelier libre

01/12 : Décoration de Noël

15/12 : Marché de Noël à Valkenburg



LAETARE INCLUSIF

Cette année encore, le groupe folklorique, formé par le PCS, la Maison Speranza et la Commission des Personnes à Besoins Spécifiques, participera au cortège illuminé du samedi soir. Le thème de cette année : Lumières d'Hiver. Ce groupe se veut inclusif et rassemble des personnes venues de tous horizons. Les années précédentes, ce sont une septantaine de personnes qui ont pris part au projet et défilé dans les rues stavelotaines.

PROGRAMME DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE



Programme de l'Espace Public Numérique (EPN) de janvier à juin 2026 :

- 13 janvier de 09h30 à 12h ou de 13h à 15h30 : Mobi'Tic – Gérer un agenda.
- 11 et 18 mars de 09h30 à 11h30 (atelier en deux parties) : Comment protéger ses données personnelles ?
- 12 mai de 09h30 à 12h ou de 13h à 15h30 : Mobi'Tic – Écouter de la musique en ligne et réaliser une clé USB musicale.

Ateliers gratuits. Inscription obligatoire par mail : epn@stavelot.be ou par téléphone : 080/78.62.66

Permanence sans rendez-vous les mardis et mercredis après-midi de 13h à 16h.

Permanence sans rendez-vous à la Bibliothèque de Francorchamps un lundi sur deux de 8h à 11h.

Possibilité de prendre un rendez-vous individuel pour un accompagnement personnalisé.

LE CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

La **nouvelle équipe** du Conseil consultatif des Personnes à Besoins Spécifiques s'est réunie le **26 novembre**.

Petit rappel de son rôle :

Ce conseil a pour mission d'étudier, **de sa propre initiative ou à la demande des autorités communales**, toutes les questions relatives à :

- l'amélioration de la **qualité de vie** des personnes à besoins spécifiques,
- leur **intégration dans la société**,
- et le **développement de leurs loisirs** au niveau local.

Il formule et transmet aux autorités communales **des avis et des propositions** destinés à favoriser une meilleure inclusion de ces personnes. Le Conseil peut également proposer **des mesures concrètes** visant à réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur leur participation à la vie en société.

Enfin, il répondra aux **demandes d'avis** émanant du **Collège** ou du **Conseil communal**.

Les membres du Conseil sont :

- Caroline DUBOIS, présidente
- Anne BINDELS
- Vincianne SCHOONBROODT
- Dominique LIPPENS
- Alexandre GROSJEAN
- Maud NEDZA
- Véronique MATHONET
- Céline GRISART





ÉCOLE DE HOCKAI

Notre école est sauvée. La direction ainsi que le pouvoir organisateur tiennent à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué au maintien de notre école de village .

C'est grâce à vos partages sur les réseaux , au bouche-à-oreille , la visite de Vedia, l'interview sur Impact , les affiches , ...que cette implantation peut continuer à évoluer au milieu de ce beau village .



ÉCOLE DE FRANCORCHAMPS

Les investigations pour la déminéralisation de la cour ainsi que le cahier des charges pour l'installation de panneaux solaires sont en cours .

ÉCOLE DE STER À VOS AGENDAS !

Le 27 mars **Marché de Printemps** de l'école !

Un moment convivial à partager entre élèves, parents et familles.

Dès **17 h.30**, le marché ouvrira ses portes à tous : vous y découvrirez les **bricolages réalisés par les élèves**, un **bar** et de quoi **vous restaurer**.



LEVER DE RIDEAU SUR LA RENTRÉE 2026 AU CENTRE CULTUREL !

Nouvelle année, nouvelles émotions ! Le Centre culturel ouvre 2026 avec une programmation vibrante, curieuse et pleine de souffle. Entre poésie, théâtre, danse et moments de partage, les premiers mois de l'année s'annoncent riches en découvertes.

📞 INFO & RÉG : 080 88 05 20 | BILLETTERIE EN LIGNE : [CCSTP.BE](https://ccstp.be)

S T P T
R A O <
N O E I T
L S O S T



Poésie « La plaine » par l' Absolu Théâtre

 **Jeudi 15 janvier à 20h | Abbaye de Stavelot, Réf. des Moines**

Huit poètes et poétesses, huit voix contemporaines pour redonner du souffle à notre monde. Aurélien Dony, Marc Dugardin, Maud Joiret, Lisette Lombé, Mel Moya, Camille Pier, Jérémie Tholomé et Laurence Vielle unissent leurs mots dans un moment d'une rare intensité.

💎 **Prévente : 16 € – Sur place : 18 €**



Festival "Paroles d'Humains"

Théâtre « Kevin » par la Cie Chantal & Bernadette

 **Jeudi 29 janvier à 20h | Espace culturel de Trois-Ponts**

Après La Convivialité, Jérôme Piron et Arnaud Hoedt s'attaquent à l'école belge, miroir de nos inégalités sociales. Entre humour, intelligence et dérision, un théâtre qui questionne autant qu'il fait rire.

💎 **Plein : 22 € – Réduit (-30 / +65 ans) : 20 €**



"Les Rendez-vous de la Chapelle"

Par les solistes de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth

 **Les dimanches 8 février & 1 mars à 17h | Abbaye de Stavelot**

De jeunes musiciens en résidence interprètent un répertoire classique varié devant un public local exigeant et chaleureux.

💎 **Plein : 22 € – Réduit (-30 / +65 ans) : 20 €**



Festival "Paroles d'Humains"

Seul en scène « Pépée, une histoire sans chute »

 **Mercredi 11 février à 20h | Abbaye de Stavelot, Réf. des Moines**

Pépée, avocate brillante, fille d'une mère flamboyante et tourmentée. Une histoire intime et bouleversante portée par un humour salvateur.

💎 **Plein : 18 € – Réduit (-30 / +65 ans) : 16 €**



« Le prénom » – Théâtre Royal des Galeries

 **Mercredi 18 mars à 20h | Espace culturel de Trois-Ponts**

Une comédie grinçante et irrésistible menée par Patrick Ridremont, Catherine Decrolier, Frédéric Nyssen, Audrey D'Hulstère et Alexis Goslain. Un dîner de famille, un futur bébé, un prénom qui dérape et c'est le chaos !

💎 **Prévente : 30 € – Sur place : 34 €**

C'est aussi... une soirée Slam & Poésie, des représentations théâtrales en scolaire, la suite du programme "Vies de Familles" avec une exposition de Martin Dellicour et une conférence sur le parrainage et l'accueil d'enfants, le 3ème édition de "3 Ponts des Arts" le 31 mai, des stages pour enfants, des rendez-vous d'éducation permanente et des ateliers pour jeunes et adultes... **Découvrez le programme complet : ccstp.be**



C'EST FAIT : STAVELOT A LANCÉ SON PREMIER BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE

En octobre dernier, la Ville de Stavelot a franchi une étape importante en lançant son premier Budget participatif Jeunesse. Pour cette première édition, une enveloppe de 4.000 € est consacrée à des idées portées par et pour les jeunes, avec l'objectif d'encourager l'engagement, de permettre d'agir dans sa commune, d'améliorer le cadre de vie, de renforcer le lien social et de favoriser l'épanouissement des moins de 26 ans dans nos quartiers et nos villages.

Concrètement, la Commune a ouvert un appel à projets

qui invite les groupes de jeunes domiciliés à Stavelot ainsi que les associations de jeunesse locales à déposer et à motiver leurs propositions. Le jury, constitué en amont, avait pour objectif d'analyser les dossiers et de sélectionner jusqu'à deux projets (jusqu'à 2.000 € chacun), sur base du règlement qui mettait notamment en avant : l'intérêt général du projet pour la jeunesse stavelotaine, une réalisation sur le territoire communal, la faisabilité légale, technique et financière et la démarche durable et non discriminante.

UNE DYNAMIQUE INSTALLÉE

Avec ce premier Budget participatif, la Commune de Stavelot pose un signal fort : faire confiance à sa jeunesse et lui donner les moyens de passer de l'idée à l'action. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir les initiatives locales, à créer des opportunités d'apprentissage et de coopération, et à construire, avec les jeunes et pour eux, une commune plus vivante, solidaire et créative.

Nous nous réjouissons de pouvoir prochainement vous présenter les projets qui verront le jour.



LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS : APPRENDRE LA CITOYENNETÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Le Conseil Communal des Enfants (CCE) permet aux plus jeunes de s'impliquer activement dans la vie de la Commune. Véritable école de démocratie, il donne la parole aux enfants et offre la possibilité de découvrir le fonctionnement de la vie communale.

Le mandat en cours est composé de Timo, Romain, Mia, Camille, Martin, Alexandra, Pauline, Timéo, Len et Lucie, élus par leurs camarades d'école. Ensemble, ils représentent les jeunes de Stavelot et vont proposer des idées pour améliorer la vie quotidienne de la Ville.

Encadrés par des animatrices, les jeunes Conseillers participent à des réunions régulières, réfléchissent à des projets et réalisent des actions concrètes.

Au-delà de leurs projets, les enfants apprennent les valeurs essentielles de la citoyenneté, du respect, du dialogue et de la solidarité. Le Conseil Communal des Enfants est ainsi un bel outil pour former les citoyens de demain, tout en enrichissant la vie locale par leur regard neuf et leurs idées créatives.



LA MAISON DES JEUNES DE STAVELOT

est un lieu bouillonnant d'idées, de projets et d'énergie, où les Jeunes sont les moteurs d'une véritable dynamique socioculturelle locale

Iels imaginent, créent et organisent des activités pendant leur temps libre. C'est un espace ouvert à toutes et tous pour s'exprimer, se rassembler, s'amuser... et faire bouger les choses !

Les animateurices sont là pour aider les Jeunes à se dépasser, à créer et à porter des projets.

La Maison des Jeunes est par nature une safe place, et elle bénéficie même de la reconnaissance "My Friendly Place".

LES ATELIERS

Batterie, guitare, basse, mini-foot, Place aux plus Jeunes ... Chaque semaine, un rendez-vous pour s'amuser, se défouler ou apprendre à jouer d'un instrument.

Cette année, en plus des ateliers, deux nouveaux labos voient le jour :

- Critik, pour discuter des fake news et décrypter l'info.
- Un labo créa, pour tester, explorer et s'exprimer à l'infini !

LES ACTIVITÉS

Elles sont ponctuelles et organisées principalement pendant les vacances scolaires et les vendredis soir, et souvent en fonction des propositions des Jeunes.

LES PROJETS

Initiés par les animateurices ou par les Jeunes, les projets vont de l'organisation d'un festival à un voyage, en passant par des expositions ou des créations artistiques.

Et puis, il y a les idées un peu folles qu'on adore :

La Norvège en transports en commun ? A la découverte de la culture Japonaise ? On dit oui !

L'ACCUEIL

C'est un véritable espace de rencontre, où tout le monde se retrouve, échange, partage et apprend à vivre ensemble. Chacun·e y apporte sa personnalité et ses idées.

NEW ! LE PASSEPORT MJ

Embarquement immédiat pour l'aventure MJ !

Ce petit carnet de route est offert aux Jeunes pour leur rappeler qui nous sommes, ce que nous faisons, et surtout, le chemin qu'ils peuvent parcourir avec nous.



LE CONSEIL DES JEUNES

Un espace pour proposer des projets, des activités ou des sorties, mais aussi des nouveautés pour l'accueil, les locaux ou les ateliers.

Les Jeunes peuvent même suggérer des achats de matériel ou des adaptations d'horaires. Le Conseil des Jeunes (CJ) se réunit une fois par mois et toute personne entre 12 et 26 ans peut y participer.

UN SITE INTERNET ENTIÈREMENT RENOUVELÉ

Plus fun, plus dynamique, plus pratique !

La nouvelle version du site de la MJ adopte une identité graphique modernisée, déclinée dans nos brochures et nos communications sur les réseaux.

Une navigation fluide et intuitive pour rester informé·e de tous les derniers projets et

actus de la MJ.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX

<https://www.instagram.com/mjstavelot/>

<https://www.facebook.com/mjstavelot>

www.mjstavelot.be



La Maison des Jeunes de Stavelot

ASBL Le Grenier

Tél : 0491 59 46 63

Accueil Stavelot

Basse Cour 7B

4970 Stavelot :

Temps de midi : tous les jours de 12h à 13h30

Mardi : 15h – 18h (mardi pâtisserie ou quoi ?)

Mercredi : 12h – 17h

Jeudi : 12h – 17h

Vendredi : 15h – 19h (repas à 6€)

Accueil Francorchamps

Rue Émile Goedert 1

4970 Francorchamps :

Mardi : 16h – 18h

Mercredi : 12h – 14h et 16h – 17h

Jeudi : 16h – 18h

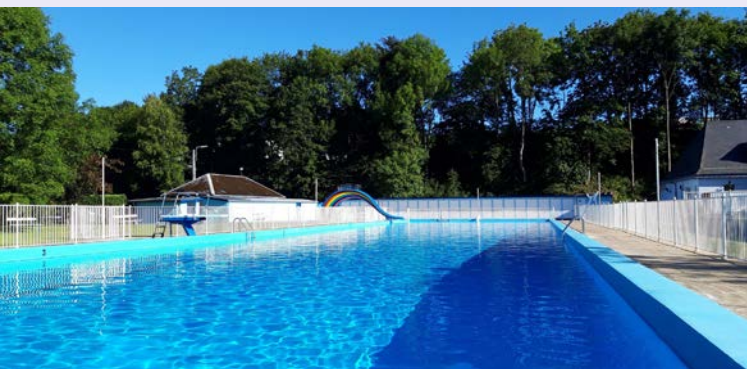
Vendredi des Geeks : 18h – 22h

chaque 1er vendredi du mois (repas à 6€)

NOTRE PISCINE COMMUNALE, un incontournable estival !

Quelle chance d'avoir, au cœur de notre Commune, une **piscine qui s'apprête à fêter ses 92 ans** ! Lieu de détente, d'apprentissage et de rencontres, elle fait partie du quotidien de nombreuses familles.

Parce qu'un tel patrimoine mérite toute notre attention, une **auscultation complète du bassin et de ses abords** sera réalisée cet hiver afin d'en assurer la sécurité et la longévité.



LE BILAN 2025

La **saison d'été** s'est clôturée sur une belle fréquentation : **6.113 entrées en 57 jours d'ouverture**, soit une moyenne de **107 nageurs par jour**. Le **2 juillet** reste la journée la plus animée, avec **504 baigneurs** venus profiter de l'eau et du soleil !

Des chiffres encourageants, qui nous motivent à poursuivre nos efforts pour préserver et valoriser cet espace, afin d'y accueillir toujours plus de visiteurs. D'ailleurs, une nouveauté est prévue pour 2026 : le port du bonnet de bain ne sera plus obligatoire. Une décision qui vise à rendre la baignade encore plus agréable et accessible à tous.

Merci à chacun de **prendre soin de notre piscine communale**, un véritable trésor local à préserver !

TERRAIN SYNTHÉTIQUE : une rénovation à l'étude !

Inauguré en 2012, le terrain synthétique de Stavelot a depuis accueilli d'innombrables matchs, entraînements et moments de sport partagés. Malheureusement, les inondations qu'a connues notre région n'ont pas épargné cette infrastructure.

Des études techniques ont été réalisées en 2025 afin d'évaluer précisément l'état du terrain et d'envisager les différentes pistes de rénovation. La bonne nouvelle ? **La rénovation du terrain reste bel et bien à l'ordre du jour !**

Plusieurs options sont actuellement à l'étude, et certaines nécessitent d'attendre les **recommandations de l'ACFF**

(Association des Clubs Francophones de Football) ainsi que celles du **Gouvernement wallon** avant de pouvoir prendre une décision définitive.

Le budget prévu pour ce projet s'élève à environ **350.000 € HTVA** — un investissement important pour garantir à nos sportifs un espace de qualité, durable et adapté aux exigences actuelles.

Encore un peu de patience donc, mais l'objectif est clair : Nous souhaitons **offrir à Stavelot un terrain synthétique rénové, performant et prêt à vibrer encore au rythme du sport pour de nombreuses années à venir !**



LA FÊTE DU SPORT À STAVELOT : un nouveau souffle... et un franc succès !

En juin dernier, la traditionnelle cérémonie des **Mérites Sportifs** s'est réinventée sous une toute nouvelle formule... et le résultat a dépassé toutes les attentes ! Place à une **véritable Fête du Sport**, mêlant célébration, émotion, spectacles et découvertes sportives.

Nos **champions**, nos **clubs** et toutes les **forces vives du sport local** ont été mis à l'honneur dans une ambiance festive et chaleureuse, rythmée par des démonstrations parfois spectaculaires. Le public a ainsi pu mesurer toute la richesse et la diversité des disciplines pratiquées à Stavelot

Retour sur nos lauréats 2024

MISE À L'HONNEUR DES SENIORS

Françoise Malherbe, *La Main Tendue* – Membre

Geneviève Schiettekatte, *La Main Tendue* – Monitrice

Micheline Chapedelaine, *La Main Tendue* – Responsable d'activité

MISE À L'HONNEUR DES CHAMPIONS INDIVIDUELS

Jean-Michel Colin – *Speeddown* : Champion d'Europe catégorie C4

Simon Bastin – *Athlétisme, ski et biathlon* : plusieurs titres de champion de Belgique dans différentes disciplines

Justine Gabriel – *Athlétisme* : Championne de Belgique Francophone du 1500 m steeple (Cadette) et vice-championne de Belgique

MISE À L'HONNEUR DES ÉQUIPES CHAMPIONNES

- **Royal Basket Club Stavelot – Équipe P3**
- **Volley Club de Stavelot – Équipe P4 Dames B**
- **Volley Club de Stavelot – Équipe P3 Messieurs A**

MÉRITE SPORTIF DU FAIR-PLAY

Michel Lambert (*Kendo – Budo ASBL*)

Un parcours exceptionnel, débuté en 1967, marqué par la passion, la transmission et l'engagement. Fondateur de l'ASBL Budo Stavelot, Michel joue depuis toujours un rôle moteur dans la promotion des arts martiaux au niveau local et national.

MÉRITE SPORTIF COLLECTIF

Trec Team 2025 – TREC : Florence Hurlet, Philippe Gulpen, Patrick Van Aken (coach). Ils ont remporté la médaille de

bronze par équipe au championnat d'Europe de TREC à Schaijk (Pays-Bas) et sans oublier l'excellente saison ponctuée par de superbes classements nationaux et un titre de vice-championne de Belgique pour Florence.

MÉRITE SPORTIF INDIVIDUEL

Noah Rensonnet – Cyclisme

Un palmarès impressionnant pour ce jeune talent : champion de Wallonie et de Liège U15 (contre-la-montre), vainqueur du Challenge route de la Province de Liège, et plusieurs podiums au niveau national. L'avenir du cyclisme stavelotain est assuré !



Un pari pleinement réussi !

Le nouveau format de la Fête du Sport a connu un franc succès, alliant convivialité, énergie et émotions partagées. Plébiscitée par les participants et le public, cette première édition a fait l'unanimité.

Grâce à l'implication des clubs, bénévoles, sportifs et spectateurs, l'événement s'est imposé comme un moment fort de la vie communale.

Face à cet engouement, la Fête du Sport devient un rendez-vous annuel incontournable. Et dès juin prochain, une journée sportive familiale viendra compléter la soirée, offrant à tous l'occasion de découvrir et tester les activités proposées à Stavelot. Nous nous ferons un plaisir de vous communiquer la date prochainement.



BOUGER, JOUER, PARTAGER : le nouveau terrain multisport des Bressaix est ouvert !

En juin dernier, la Ville de Stavelot a inauguré un tout **nouveau terrain multisport** sur la Plaine des Bressaix. Cet espace de **600 m², entièrement rénové**, propose désormais un **terrain moderne de 24 mètres sur 12**, en **libre accès**, où chacun peut venir se dépenser et s'amuser.

Football, basket, handball, volley ou encore badminton : toutes ces disciplines peuvent y être pratiquées, grâce à un **filet amovible** disponible sur demande auprès de la Ville.

Ce projet, représentant un **investissement de 85.000 €**, a été financé par la **Ville de Stavelot** avec le soutien du **Fonds des calamités** – une aide précieuse qui a permis de redonner vie à ce site fortement touché lors des inondations de juillet 2021.

Avec cette nouvelle infrastructure, la Plaine des Bressaix s'impose plus que jamais comme **le cœur sportif et récréatif de Stavelot**. Piscine, terrain synthétique, courts de tennis, piste d'athlétisme, plaine de jeux, espace de street workout et désormais terrain multisport : le site offre un **large éventail d'activités pour tous les âges et toutes les envies**.

Et ce n'est qu'un début ! L'**ancien court de tennis**, aujourd'hui transformé en espace tarmac, a volontairement été laissé libre afin de devenir un **terrain à projets**. Les idées foisonnent déjà : **pumptrack, slackline, pickleball, espace détente actif...** La Ville étudie actuellement les meilleures pistes pour enrichir encore l'offre de loisirs.

Ce terrain, c'est **le vôtre** : profitez-en, partagez-le, faites-le vivre !



Nouvelle année, nouvelles résolutions sportives ? BOUGEZ AVEC « FAITES DU SPORT À STAVELOT » !

Nouvelle année, nouvelles résolutions sportives ?
Bougez avec « Faites du sport à Stavelot » !

Et si 2026 était l'année où vous (re)découvriez le sport à Stavelot ?

La **nouvelle édition de la brochure "faites du sport à Stavelot"**, parue en **juin dernier**, rassemble toute **l'offre sportive communale** : clubs, disciplines, infrastructures, coordonnées et contacts utiles. Un outil pratique pour trouver l'activité qui vous correspond, que vous soyez débutant, passionné ou simplement curieux de bouger plus !

Feuilletez la brochure dès aujourd'hui ici.

Et parce que notre offre sportive évolue sans cesse, nous invitons les **clubs, moniteurs, coaches** ou **nouveaux porteurs de projets sportifs** à se faire connaître. Contactez l'**Échevinat des Sports** à **sports@stavelot.be** pour figurer dans les prochaines mises à jour de la brochure.

En ce début d'année, prenez la bonne résolution de **bouger local**, de **découvrir de nouvelles activités** et de **vivre pleinement le sport à Stavelot** !

Scannez ce
QR Code
pour voir la
brochure
en ligne



LE CONSEIL CONSULTATIF DES SPORTS : une nouvelle énergie pour le sport à Stavelot

La Ville de Stavelot a relancé son **Conseil Consultatif du Sport**, un organe dédié au développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire communal.

Sa mission : travailler de manière collective, constructive et indépendante des intérêts particuliers, afin d'améliorer l'offre sportive, encourager la pratique et soutenir l'ensemble du tissu local.

UNE PREMIÈRE RENCONTRE PROMETTEUSE

Une première réunion s'est tenue fin 2025. Elle a permis aux membres de partager leurs visions et de définir des priorités communes. L'ambiance y était particulièrement **proactive**, marquant un excellent départ pour cette nouvelle mandature.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil Consultatif du Sport est présidé par **Alexandra Kockelmann**, Échevine des Sports.

Il réunit les membres suivants :

- Jérôme SCHMITZ
- François POULL
- Mathilde CRESPIEN
- Frédérique GILLET
- Jean-Claude MICHEL
- José ORBAN
- Michel LAMBERT
- Didier PONCELET
- Anne-France HEYEN
- Stéphan KLEIN
- André LEGROS
- Jean-Pierre LEJEUNE

Les représentants du Conseil communal siégeant au sein du Conseil Consultatif sont :

- Alexandra KOCKELMANN, Échevine des Sports ;
- Anne-France HEYEN (LB) ;
- Frédérique GILLET (Citoyens).

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS L'ACTION

Grâce à l'engagement et à la diversité de ses membres, le Conseil a pour ambition de mener des projets utiles, concrets et fédérateurs pour le sport à Stavelot. Nous nous réjouissons de cette dynamique positive et des initiatives qui verront le jour dans les mois à venir.

STAVELOT séduit toujours plus de visiteurs



Stavelot séduit toujours plus de visiteurs

En 2024, **Stavelot a enregistré 174.240 nuitées (hôtel, gîte, camping), soit 8.000 de plus qu'en 2023 (+5 %)**. Ce résultat place notre Commune sur la **3^e marche du podium** des destinations touristiques de la région verviétoise, juste derrière Malmedy et Waimes, et même devant Spa.

La **taxe de séjour** atteint **254 000 €** : un apport significatif

pour le budget communal, qui permet de financer des services et des projets utiles à tous. Cette réalité renforce notre conviction : le tourisme est un **levier stratégique** pour la Ville.

Pour pérenniser ces retombées, nous devons **travailler une offre touristique de qualité** qui réponde aux attentes des voyageurs (clarté de l'information, expériences locales, mobilité douce, patrimoine vivant) et aussi **soutenir une offre d'hébergement tout aussi qualitative** (confort, sécurité, accueil soigné).

La Commune y veille : une **charte communale des gîtes et hébergements** a d'ailleurs été mise en place afin de promouvoir des standards élevés et de valoriser les bonnes pratiques.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que nous soutenons nos acteurs touristiques. En effet, malgré l'augmentation de la taxe de séjour, **chaque gîte reconnu par Tourisme Wallonie sur la Commune de Stavelot bénéficie d'une exonération fiscale de 50 %**. Cette mesure traduit la volonté communale de récompenser les efforts de professionnalisation et de valoriser les hébergements qui s'engagent dans une démarche de qualité.

Notre ambition est simple : faire de Stavelot une destination où l'on vient, où l'on revient et où chaque nuitée profite à la qualité de vie de nos habitants.

Enfin, rappelons que depuis le **1^{er} juillet 2025**, le **nouveau Code wallon du Tourisme** a simplifié les démarches pour les hébergements touristiques tout en renforçant les exigences de sécurité et de qualité.

À Stavelot, le tourisme continue de croître... et de rayonner !



LE VIRAGE DE STAVELOT REPREND VIE !

Inauguré en juin dernier, le **Virage de Stavelot** a retrouvé tout son éclat et son prestige d'antan. Cet ancien passage mythique du Circuit de Spa-Francorchamps, restauré par la Ville de Stavelot et inauguré en partenariat avec l'Office du Tourisme, Spa Grand Prix et le Musée du Circuit, a rassemblé un large public venu célébrer ce pan d'histoire du sport automobile belge.

Pour l'occasion, plusieurs **voitures et motos d'époque** ont repris la route, plongeant les spectateurs dans l'atmosphère vibrante des **années 70**. Une parade exceptionnelle, avec notamment une F1 et plusieurs véhicules anciens, a offert un spectacle unique.



Des pilotes légendaires et régionaux tels que **Marc Duez, Roger Kockelmann, Julien Vanzeebroek et Didier de Radiguès** ont pu nous partager leurs anecdotes et leurs souvenirs de ce virage emblématique. Grâce à leurs témoignages, et aux belles mécaniques présentes, le public a pu revivre la magie du lieu, **47 ans après les dernières courses** sur l'ancien tracé.

Mais le projet ne s'arrête pas là : le site bénéficiera encore de **nouveaux aménagements routiers pour garantir la sécurité des visiteurs**. Une zone « *Shoot and Ride* » permettra bientôt aux visiteurs de se photographier avec leur véhicule devant les panneaux publicitaires historiques. Des **pistes sonores** et **QR codes interactifs** offriront également une expérience immersive, avec des extraits de speakers d'époque, des récits de pilotes et des anecdotes inédites.

Autant d'initiatives qui font du Virage de Stavelot un **véritable lieu de mémoire et de découverte**, mêlant passion, patrimoine et modernité au cœur de notre Commune.





ACCÈS AU CASH À FRANCORCHAMPS : une solution en préparation

Francorchamps accueille chaque année un nombre important de visiteurs, tandis que sa population locale continue de croître. Dans ce contexte, l'absence d'un distributeur automatique de billets dans le village pose de réelles difficultés, tant pour les habitants que pour les touristes et les commerces locaux.

Aujourd'hui, le seul distributeur de la commune se situe au centre de Stavelot, ce qui oblige chacun à parcourir plusieurs kilomètres pour retirer de l'argent — une situation peu pratique, surtout lors des périodes de forte affluence.

Malgré des démarches répétées auprès de Batopin et des autorités fédérales, l'installation d'un distributeur via le réseau bancaire traditionnel a été refusée. Consciente de l'importance de ce service de proximité, le Collège travaille donc sur **une alternative via un opérateur privé**, déjà actif en Wallonie.

Cette piste, actuellement à l'étude, doit garantir une solution accessible, durable et adaptée aux besoins des habitants comme des touristes. Elle nécessite donc une analyse approfondie, tant au niveau technique — pour déterminer l'emplacement le plus adéquat — qu'au niveau financier. En effet, la prise en charge du service représenterait un coût annuel d'environ 10 000 € (fonctionnement et taxes), auxquels s'ajoutent des frais d'installation pouvant varier entre 10 000 € et 32 000 €.

Le Collège reste donc pleinement actif sur ce dossier et informera la population dès que le projet pourra être concrétisé. Vous l'aurez compris, l'objectif demeure le même : offrir à Francorchamps un accès facile au cash, au bénéfice de tou(te)s.





ÉTUDIANTS ET/OU BÉNÉVOLES : rejoignez l'équipe communale !

Tu es motivé, curieux et tu as envie d'apprendre tout en participant à la vie de ta Commune ? La **Ville de Stavelot** est régulièrement à la recherche d'**étudiants** et de **bénévoles** pour renforcer ses équipes tout au long de l'année.

Que ce soit pour prêter main forte lors d'événements, participer à l'accueil du public ou contribuer à diverses initiatives communales, **toutes les énergies sont les bienvenues !**

INTÉRESSÉ(E) ?

Envoyez-nous votre **candidature spontanée** (CV et brève présentation) à : **secretariat@stavelot.be**

Rejoignez-nous et faites partie, vous aussi, de celles et ceux qui font vivre Stavelot au quotidien !

RESA ENGAGE

TECHNICIENS D'EXPLOITATION GAZ (H/F/X)

Diplôme technique secondaire (électromécanique, chauffage, soudure,...)

Orienté.e « client » (objectif : satisfaction)

Vigilance vis-à-vis de la sécurité et du respect des consignes

À l'écoute avec un esprit positif et innovant

Autonome et doté.e d'un bon esprit d'équipe

jobs.resa.be

Liège, Région wallonne, Belgique



SOLIGNAC – STAVELOT : 774 KM POUR LE TÉLÉTHON Rendez-vous le 13 mai !

À l'occasion des 25 ans du jumelage Stavelot/Solignac, un groupe de cyclistes parcourra le trajet des moines, soit 774 km, au profit du Téléthon. Notez déjà la date : arrivée au centre de Stavelot le 13 mai vers 18h, dans une ambiance festive.

Vous souhaitez rejoindre le peloton sur la dernière étape ou pour les 20 derniers kilomètres ? Contactez-nous !

INFOS :

Jean-Pierre Lejeune – 0495/15 27 10.



STAVELOT EN LUMIÈRE : mise à l'honneur de ses figures inspirantes.

La Ville de Stavelot a eu le plaisir de mettre à l'honneur deux personnalités dont l'engagement et le parcours illustrent les valeurs de notre commune.

Vanessa Maes, nouvelle Citoyenne d'Honneur

Le Conseil communal a décerné le titre de Citoyenne d'Honneur à Madame Vanessa Maes, directrice du Spa Grand Prix. Par son professionnalisme, sa détermination et son attachement profond à notre région, elle contribue depuis de nombreuses années au rayonnement du site de Spa-Francorchamps et, plus largement, à celui de Stavelot.

Son engagement, autant humain que professionnel, constitue une source de fierté pour notre commune et un exemple inspirant pour tous.

Émile Crasson, mis à l'honneur pour son parcours remarquable

À l'initiative du Collège communal, Monsieur Émile Crasson, ancien combattant, a également été mis à l'honneur. En témoignant de son histoire et de son dévouement au service de la paix, il rappelle l'importance de la mémoire et des valeurs qui fondent notre société. Son courage et sa dignité forcent le respect de l'ensemble de la communauté stavelotaine.

À travers ces reconnaissances, Stavelot réaffirme son attachement à celles et ceux qui, par leur engagement, leur travail ou leur parcours de vie, contribuent à faire vivre notre commune et ses valeurs.





UN AN DE GESTION COMMUNALE : ENTRE CONTINUITÉ, RÉALISATIONS CONCRÈTES ET PROJETS INNOVANTS POUR LB.

Cela fait un an que la liste du Bourgmestre (LB) a été à nouveau choisie par les électeurs pour gérer les affaires communales.

Le Collège communal et la majorité se sont directement investis dans les dossiers en cours et dans le développement de projets novateurs.

Le service Finances et le Collège ont d'abord veillé à maintenir une gestion saine des finances et anticipé la perte d'éventuelles rentrées financières (Grand Prix F1).

Si majorité et opposition se sont entendus sur une grande partie des points débattus, des différences de vue notables subsistent.

Contrairement à l'opposition, LB soutient pleinement le projet (privé) de la réaffectation de l'ancien hôpital.

Policlinique, laboratoire médical, service de garde médicale, appartements seniors et classiques doivent y trouver place. Une initiative destinée à développer une offre de soins de santé à la population et à revitaliser le centre-ville qui en a bien besoin tant au niveau de l'emploi que de la fréquentation des commerces.

Garder l'âme de la Commune sans la laisser mourir.

C'est dans cette optique que la majorité travaille.



Des dossiers ont abouti, tels :
la création d'une charte graphique destinée à donner une nouvelle image à la Commune ;
• **le réaménagement des Étangs**
• **la création de terrains multisports au Bressaix** ;
• la mise en place d'**une charte pour encadrer la gestion difficile des gîtes** ;
• **la réfection des voiries...**

Une demande officielle, passée en Conseil communal, d'installation d'un distributeur de billets à Francorchamps a été introduite auprès des banques. Un projet alternatif est envisagé en cas de non-recevoir.

Dans le respect de la possibilité d'un montage financier viable pour les finances communales, la salle culturelle reste un objectif à court terme ainsi que la mise à l'étude de l'agrandissement du Hall des Sports, la réfection de la place Saint Remacle et l'aménagement du site du SPAR.

La Ville a également agi de manière à éradiquer les nids de frelons asiatiques et garde un œil attentif au projet éolien.

L'action doit rester au cœur de l'ensemble des projets repris dans le Plan stratégique Transversal que vous pouvez consulter sur le site de la Ville.



FRANCORCHAMPS SANS DISTRIBUTEUR DE BILLETS :

une pétition pour un service essentiel !

Alors que Francorchamps accueille chaque année des dizaines de milliers de visiteurs venus du monde entier, le village ne dispose toujours pas d'un distributeur automatique de billets. Une situation qui pénalise habitants, commerçants et touristes, et qui suscite une mobilisation croissante au sein de la population.

Un seul distributeur pour toute la commune... souvent hors service

Aujourd'hui, le seul distributeur de billets présent sur le territoire communal se situe dans le centre de Stavelot. Malheureusement, il connaît régulièrement des pannes ou interruptions de service, contraignant les citoyens à parcourir plusieurs kilomètres pour retirer de l'argent.

Ces dysfonctionnements ne relèvent pas du Collège communal, mais bien des opérateurs bancaires responsables de la maintenance et du remplacement des appareils. Leur manque d'attention à ce service essentiel pénalise directement les habitants et les visiteurs de la commune.

Par ailleurs, il n'existe aucune possibilité de dépôt d'argent sur le territoire de Stavelot. Les particuliers, indépendants et associations doivent se rendre jusqu'à Trois-Ponts pour déposer leurs espèces — une contrainte lourde au quotidien.

Une volonté politique commune

Conscients de l'importance de ce service de proximité, les deux groupes représentés au Conseil communal de Stavelot, Citoyens et LB, ont travaillé main dans la main pour faire avancer ce dossier.

En avril 2025, le Conseil communal a adopté à l'unanimité une motion réclamant l'installation d'un distributeur à Francorchamps. Malgré cette unanimité politique et plusieurs rencontres avec les représentants du secteur bancaire, aucune avancée concrète n'a encore été obtenue.

Une couverture bancaire inégale dans la région

Les opérateurs bancaires, notamment Batopin, justifient leur refus d'implantation à Francorchamps par un manque supposé de rentabilité, sans toutefois fournir de chiffres précis. Ce refus interroge d'autant plus que des communes voisines telles que Malmedy, Spa et Pepinster bénéficieront prochainement de nouveaux distributeurs.

Stavelot, pourtant commune touristique majeure, est à ce jour exclue de ces plans d'équipement.

Une mobilisation citoyenne pour plus d'équité

Face à cette situation, le groupe Citoyens a lancé une pétition intitulée "Cash pour Francorchamps", afin de rassembler habitants, commerçants et visiteurs autour de trois demandes claires :

1. L'installation d'un distributeur automatique à Francorchamps;
2. La transparence sur les critères de "rentabilité";
3. Une couverture équitable pour les communes rurales et touristiques.

Cette démarche vise à faire entendre la voix du terrain et à rappeler que l'accès à l'argent liquide est un service public de base, essentiel à la vie économique et sociale locale.

Une question d'équité et de bon sens

Le Vice-Premier ministre David Clarinval a récemment confirmé que l'accès à l'argent liquide est une priorité fédérale et que le gouvernement veille au respect du protocole signé avec le secteur bancaire. Il importe désormais que ces engagements se traduisent concrètement, afin que les communes rurales et touristiques, comme Stavelot et Francorchamps, ne soient pas laissées pour compte.

COMMENT AGIR ?

- Signez la pétition en ligne ou en scannant le QR code
- Partagez l'initiative sur les réseaux sociaux avec le hashtag #CashPourFrancorchamps

Parce qu'en 2025, disposer d'un distributeur automatique de billets ne devrait pas être un privilège, mais bien un service accessible à toutes et tous.

Pascal Cornet, Nicolas Delrez, Anne-Marie Englebert, Pierre Erler, Frédérique Gillet, Raphaël Grégoire, Sandra Henrard, Fabrice Lebrun, Romain Lousberg, Olivier Marchal et Maud Nedza, conseillères et conseillers communaux et de l'action sociale du Mouvement Citoyens.



